cerfa

N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☑ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
☑ LA DESTRUCTION
☑ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : /
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **VOIES NAVIGABLES DE France – DIRECTION TERRITORIALE DE STRASBOURG**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : /
Adresse : **4, quai de Paris – CS 30367**
Commune : **STRASBOURG**
Code postal : **67000**
Nature des activités : Promotion et développement de la voie d'eau – Gestionnaire et exploitant du canal de la Marne au Rhin et des tunnels
Qualification : /

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Myotis nattereri Murin de Natterer	≈Entre 0 et 2 individus (max. observé = 2)	Altération temporaire d'habitat et/ou dérangement d'individus en phase travaux dans les tunnels.
Myotis myotis Grand murin	≈Entre 0 et 10 individus (max. observé = 12)	
Pipistrellus sp. Pipistrelle indéterminée	≈Entre 0 et 45 individus (max. observé = 40)	
Plecotus austriacus/P. auritus Oreillard indéterminé (O. gris/O. roux)	≈Entre 0 et 1 individu (max. observé = 1)	
Myotis daubentonii Murin de Daubenton	≈Entre 0 et 5 individus (max. observé = 3)	

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☑
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'impact pour lequel la présente demande de dérogation est formulée est lié à un projet de mise en conformité et de sécurisation de deux tunnels. L'ensemble des éléments nécessaire à la bonne compréhension du projet, de son environnement naturel, des enjeux de conservation du patrimoine naturel, des mesures d'évitement/réduction/compensation est présenté dans le rapport technique joint.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ❑ Capture au filet ❑
Capture avec épuisette ❑ Pièges ❑ Préciser :
Autres moyens de capture ❑ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ❑ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ❑ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ❑ Préciser : ...
Destruction des œufs ❑ Préciser : risque éventuel de destruction d'œufs d'amphibiens en cours de chantier. .....
Destruction des animaux ❑ Par animaux prédateurs ❑ Préciser :
Par pièges létaux ❑ Préciser :
Par capture et euthanasie ❑ Préciser :
Par armes de chasse ❑ Préciser :
Autres moyens de destruction ❑ Préciser :

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ❑ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ❑ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ❑ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ❑ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ❑ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ❑ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☑ Préciser :
Dérangement physique d'individus en cours de chantier. Se reporter au dossier de demande de dérogation joint.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ❑ Préciser :
Formation continue en biologie animale ❑ Préciser :
Autre formation..... ☑Préciser : Bac+5 : gestion des espaces naturels/aménagement et mise en valeur durable des régions/ingénierie de l'écologie et 10 années d'expérience professionnelle.

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : 2019/ 2020.....
ou la date : .....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Grand-Est.
Départements : Moselle.
Cantons : Phalsbourg.
Communes : Arzviller / Niderviller

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires..... ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace..... ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
Se reporter au dossier de demande de dérogation joint.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Néant.....
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Mise en place d'un suivi environnemental du chantier et d'un suivi post-aménagement.
Se reporter au dossier de demande de dérogation joint.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Strasbourg
le 24 MAI 2019
Votre signature

La Directrice Territoriale
VNF Strasbourg
Marie-Céline MASSON